

**ORDRE DU JOUR**  
**Conseil Communautaire de 3 juillet 2008**

**I Adoption du procès verbal de la réunion du 31 janvier 2008 et du 17 avril 2008**

**II Délibérations**

**Administration Générale**

**08-40** Désignation des Groupes de Travail – Décision

**08-41** Tableau des Effectifs – Modification – Décision

**08-42** Mise à disposition d'un agent – Fin de mission – Décision

**08-43** Représentation de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte Pays Médoc – Désignation des membres – Modification – Décision

**08-44** Représentation/Substitution de la Communauté de Communes au sein du Syndicat des Bassins Versants Artigue Maqueline – Désignation des membres – Modification – Décision

**Développement économique/S.C.O.T./Nouvelles compétences**

**08- 45** Zone d'activités de l'Aygue Nègre – Travaux d'aménagement – Choix de l'entreprise – Décision

**08-46** Zone d'activités de Chagneau – Diagnostic archéologique – Convention avec l'INRAP – Autorisation de signer

**Finances/Évaluation des charges**

**08-47** Décision Modificative 1 – Adoption

**08-48** Avenant n°1 au Contrat CAF/MSA Enfance Jeunesse – Décision

**08-49** Indemnité de conseil au Comptable Municipal – Décision

**Jeunesse**

**08-50** Centres de Loisirs Sans Hébergement – Augmentation des tarifs – Décision

**Communication/Information/NTIC/Tourisme/Projets structurants**

**08-51** Adhésion Gironde Numérique – Décision

**Petite Enfance**

**08-52** Points relais Assistantes Maternelles – Modification – Décision

## **Aménagement des sites naturels/Valorisation des marais/Chemins de randonnée**

**08-53** Conservatoire de l'Estuaire – Adhésion 2008 – Décision

**08-54** Chemin de randonnée – Proposition de convention avec le Conseil Général – Décision

### **Environnement**

**08-55** Dépôts sauvages non autorisés – Réalisation d'une étude simplifiée des risques – Consultation de bureaux d'études – Décision

### **III Décisions prises conformément à la délibération 08-22 du 17 avril 2008**

- décision 2008-04 du 27 mai 2008 relative à la participation demandée aux familles pour les actions jeunes-Pass Loisirs du 21 au 30 juillet 2008.

- décision 2008-05 du 27 mai 2008 relative à la participation demandée aux familles pour les actions jeunes-Pass Loisirs, mini séjours du mois de juillet 2008.

- décision 2008-06 du 27 mai 2008 relative à la participation demandée aux familles pour les actions jeunes-Pass Loisirs, stage d'équitation du 07 au 09 juillet 2008.

### **IV Communication**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **08-40: Désignation des Groupes de Travail – Décision**

***Rapporteur : Gérard DUBO***

Par délibération 08-21 du 17 avril 2008, le Conseil Communautaire a adopté son règlement intérieur qui précise dans son chapitre 3 :

« Pour l'étude des dossiers qui lui sont soumis et la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil Communautaire décide la création de Groupes de travail et de Commissions, selon la nature des sujets traités.

Le Président de la CdC est président de droit de chacun des Groupes de travail. Il peut déléguer cette présidence à un Vice-Président.

#### **ARTICLE 29 : Les Groupes de travail**

Chaque Groupe de travail comprend, outre le ou les Présidents, deux membres titulaires et un membre suppléant par Commune, choisis parmi les Conseillers Communautaires ou les Élus Municipaux, reconnus pour leur compétence, dans le domaine d'intervention du Groupe de travail. Ils sont proposés par leur Conseil Municipal et validés par le Conseil Communautaire. »

Il vous est donc proposé de désigner les membres de ces groupes de travail, selon la répartition reprise en annexe de ce rapport.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :

pour

contre

abstentions

- approuve la désignation des membres des groupes de travail, selon la répartition annexée.

## Développement économique

**Président: Didier MAU**

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARCINS	Frédéric ARNAUD	Daniel DESTREGUIL
ARSAC	Rosy PIRAME	Jean RENOUD
	Régis BERNALEAU	
CANTENAC	Denis LURTON	Laurent MOUILLAC
	Dominique CHAPUIS	
CUSSAC	Françoise PAPILLON	Pierrette SEGOIN
LABARDE	Vincent LEGALLAIS	Éric LANDRY
	Armelle MEYRES	
LAMARQUE	Cédric RONDEL	Céline DOS REIS
	Carlos CASTANHEIRA	
LUDON	Philippe DUCAMP	Guy GUINARD
	Jean-Pierre LAMY	
MACAU	Christine NADALIÉ	Pierre CABANY
	Sylvain LALANNE	
MARGAUX	Patrice PUJOL	Claude BERNIARD
	Serge FOURTON	
Le PIAN	Philippe SIMON	Annick MORA
	Joëlle GARDELLE	
SOUSSANS	Ludovic LALANDE	Guillaume EVRARD
	Karine PALIN	

## Schéma de COhérence Territoriale

**Président: Didier MAU**

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARCINS	Claude GANELON	Daniel PARABIS
ARSAC	Jean-Claude MOUNET	Nadine DUCOURTIOUX
	Jean RENOUD	
CANTENAC	Éric BOUCHER	Dominique CHAPUIS
	Philippe BRUNO	
CUSSAC	Dominique FÉDIEU	Thierry HEULLE
LABARDE	Nedo RASO	Evelyne DUPUY
	M-Christine BARTHELEMY	
LAMARQUE	Dominique SAINT MARTIN	Gaëlle ROSES
	Michel SEGUIN	
LUDON	Philippe DUCAMP	Guy GUINARD
	Jean-Pierre LAMY	
MACAU	Christine NADALIÉ	Pierre CABANY
	Sylvain LALANNE	
MARGAUX	Claude BERNIARD	Serge FOURTON
	Patrice PUJOL	
Le PIAN	Annick MORA	Stéphane SAUBUSSE
	Joëlle GARDELLE	
SOUSSANS	Pierre-Yves CHARRON	Céline FONTUGNE
	Jean SORGE	

## Finances

**Président: Joseph FORTER**

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARCINS	Claude GANELON	Daniel PARABIS
ARSAC	Dominique HA	Jean RENOUD
	Régis BERNALEAU	
CANTENAC	Éric BOUCHER	Laurent MOUILLAC
	Marie-Christine BONDON	
CUSSAC	Gilbert JUNCK	Séverine CHIAPPA
	Marie-Christine SEGUIN	
LABARDE	Armelle MEYRES	Evelyne DUPUY
	Liliane MONNEREAU	
LAMARQUE	Dominique SAINT MARTIN	Gaëlle ROSES
	Michel SEGUIN	
LUDON	Denis CABEZAS	Nadine DUPUY
	Martine VALLIER	
MACAU	Pierre CABANY	Christine NADALIÉ
	Éric DELIAUNE	
MARGAUX	Jacqueline DOTTAIN	Claude BERNIARD
	Éliane SARNAC	
Le PIAN	Josette JEGOU	Marianne POUJOL
	Joëlle GARDELLE	
SOUSSANS	Jean SORGE	Pascal GALLEGO
	Annette MAURIN	

## Évaluation des Charges

**Président: Joseph FORTER**

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARCINS	Claude GANELON	Daniel PARABIS
ARSAC	Dominique HA	Jean RENOUD
	Régis BERNALEAU	
CANTENAC	Éric BOUCHER	Laurent MOUILLAC
	Marie-Christine BONDON	
CUSSAC	Gilbert JUNCK	Séverine CHIAPPA
	Marie-Christine SEGUIN	
LABARDE	Armelle MEYRES	Evelyne DUPUY
	Liliane MONNEREAU	
LAMARQUE	Dominique SAINT MARTIN	Gaëlle ROSES
	Michel SEGUIN	
LUDON	Denis CABEZAS	Nadine DUPUY
	Martine VALLIER	
MACAU	Pierre CABANY	Christine NADALIÉ
	Jean-Michel LARRIEU	
MARGAUX	Jacqueline DOTTAIN	Claude BERNIARD
	Éliane SARNAC	
Le PIAN	Josette JEGOU	Marianne POUJOL
	Joëlle GARDELLE	
SOUSSANS	Jean SORGE	Pascal GALLEGO
	Annette MAURIN	

## Jeunesse

**Président: Éric BOUCHER**

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARCINS	Sandrine BRAU	Hélène BERNARD
	Debhia BENOIT	
ARSAC	Rosy PIRAME	Arlette CHAVANNE
	Michel HAUTIER	
CANTENAC	Marie-Christine BONDON	Claire FONTAGNERES
	Véronique DUPUY	
CUSSAC	Jean-Claude DEHRI	
	Véronique GARDETTE	
LABARDE	Gil PILONORD	Dominique LIAUBET
	Valérie CHABOT	
LAMARQUE	Céline DOS REIS	Patricia BODIN
	Carmen SANCHEZ	
LUDON	Nathalie GELLÉ	Loretta MÉDINA-BOURBON
	Benoit SIMIAN	
MACAU	Anne SAVIN de LARCLAUZE	Isabelle LAFEUILLADE
	Corine CAPITAINE	<i>Franck RAUZET</i>
MARGAUX	Pascale QUIE	Sophie MARTIN
	Corinne AUBIC	
Le PIAN	Virginie GARNIER	Serge LOPEZ
	Michel LANÇADE	
SOUSSANS	Pascal GALLEGO	Aurélie MONTEIRO
	Annette MAURIN	

## Sécurité

**Président: Pierre Yves CHARRON**

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARCINS	Daniel PARABIS	Christophe BARBOT
ARSAC	Jean-Claude MOUNET	Arlette CHAVANNE
	Pierre-Jean MIRANDE-DAVID	
CANTENAC	Roger DEGAS	Gaëlle DUGROS
	Christophe BOIS	
CUSSAC	Émile MÉDINA	
	Alain LALANNE	
LABARDE	Liliane MONNEREAU	Viviane PERROY
	Evelyne DUPUY	
LAMARQUE	Gérard COURTOIS	Philippe GARBAY
	Jean-Claude SERVANT	
LUDON	Roland HEBRARD	Luc DELAPORTE
	Yves DUMAS	
MACAU	Anne SAVIN de LARCLAUSE	Carole OLLIVIER
	Carim SALMI	
MARGAUX	Françoise DUPUY	Christine CAMP
	Jean-Pierre FABAREZ	
Le PIAN	Christian VELLA	Josette JEGOU
	Denis LASTIESAS	
SOUSSANS	Ludovic LALANDE	Francis MEYRE
	Pascal GALLEGO	

## Communication/Information/N.T.I.C.

**Présidente: Chrystel COLMONT-DIGNEAU**

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARCINS	Claude GANELON	Daniel PARABIS
ARSAC	Régis BERNALEAU	Dominique HA
	Georges MONTMINOUX	
CANTENAC	Fabienne OUVRARD	Dominique CHAPUIS
	Claire FONTAGNERES	
CUSSAC	Fabien CAILLER	Véronique GARDETTE
	Thierry HEULLE	
LABARDE	Vincent LEGALLAIS	Marc VALENTIN
	Yohann BARES	
LAMARQUE	Aymeric JUSTE	Cédric RONDEL
	Patricia BODIN	
LUDON	Sylvie FRESILLON	Loretta MÉDINA-BOURBON
	Martine VALLIER	
MACAU	Stéphane LE GALL	Josette PRADÈRE
	Guy SALINAS	
MARGAUX	Pascale QUIE	Claude BERNIARD
	Serge FOURTON	
Le PIAN	Bernard FRAICHE	Serge LOPEZ
	Michel ROUHET	
SOUSSANS	Ludovic LALANDE	Guillaume EVRARD
	Karine PALIN	

## Développement touristique/Projets structurants

**Présidente: Chrystel COLMONT-DIGNEAU**

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARCINS	Claude GANELON	Daniel PARABIS
ARSAC	Aline SALLEBERT	Alain RENOUIL
	Régis BERNALEAU	
CANTENAC	Dominique CHAPUIS	Marie-Christine BONDON
	Denis LURTON	
CUSSAC	Pierrette SEGOIN	
	Thierry HEULLE	
LABARDE	Viviane PERROY	Evelyne DUPUY
	Dominique LIAUBET	
LAMARQUE	Gérard COURTOIS	Cédric RONDEL
	Aymeric JUSTE	
LUDON	Sylvie FRESILLON	Loretta MÉDINA-BOURBON
	Martine VALLIER	
MACAU	Christine NADALIÉ	Corine CAPITAINE
	Guy SALINAS	
MARGAUX	Pascale QUIE	Serge FOURTON
	Claude BERNIARD	
Le PIAN	Mercédez BAILLET	Annie BEZAC
	Stéphane SAUBUSSE	
SOUSSANS	Ludovic LALANDE	Guillaume EVRARD
	Karine PALIN	

## Petite Enfance

**Présidente: Jacqueline DOTTAIN**

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARCINS	Sandrine BRAU	Hélène BERNARD
	Debhia BENOIT	
ARSAC	Nadine DUCOURTIOUX	Florise SICHEL
	Cyril HARDOUIN	
CANTENAC	Gaëlle DUGROS	Véronique DUPUY
	Muriel SIBEYRE	
CUSSAC	Gilbert JUNCK	Séverine CHIAPPA
	Marie-Christine SEGUIN	
LABARDE	Gil PILONORD	Yohann BARES
	Valérie CHABOT	
LAMARQUE	Céline DOS REIS	Patricia BODIN
	Carmen SANCHEZ	
LUDON	Jeanne MARCATO	Sylvie FRESILLON
	Nadine DUPUY	
MACAU	Corine CAPITAINE	Christophe NGUYEN
	Isabelle LAFEUILLADE	<i>Christiane MONGE</i>
MARGAUX	Jacqueline DOTTAIN	Sophie MARTIN
	Françoise DUPUY	
Le PIAN	Anne-Marie BENTÉJAC	Serge LOPEZ
	Christine PONCELET	
SOUSSANS	Karine PALIN	Claudie FUMÉ
	Annette MAURIN	

## Aménagement des sites naturels/valorisation

### des marais/ Chemins de randonnée

Président: Claude GANELON

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARCINS	Claude GANELON	Frédéric ARNAUD
ARSAC	Jean-Claude MOUNET	Jean RENOUD
	Aline SALLEBERT	
CANTENAC	Claire FONTAGNERES	David HOUDET
	Fabienne OUVARD	
CUSSAC	Thierry LARTIGUE	Gilbert JUNCK
LABARDE	Matthieu FONMARTY	LIAUBET Dominique
	M. Christine BARTHELEMY	
LAMARQUE	Alain DUVIALARD	Gérard COURTOIS
	Jean-Claude SERVANT	
LUDON	Sylvie BONFILS	Nathalie GELLÉ
	Guy GUINARD	
MACAU	Christophe NGUYEN	Josette PRADÈRE
	Sylvain LALANNE	<i>Jean-Michel DURAU</i>
MARGAUX	Sophie MARTIN	Jean-Marie GAY
	Éliane SARNAC	
Le PIAN	Annick MORA	Stéphane SAUBUSSE
	Annie BEZAC	
SOUSSANS	Jean SORGE	Céline FONTUGNE
	Claude BARRAUD	

## Voirie

**Président: Thierry HEULLE**

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARCINS	Daniel PARABIS	Daniel DESTREGUIL
ARSAC	Georges MONTMINOUX	Michel HAUTIER
	Gérard SONGY	
CANTENAC	Michel PICONTO	Philippe BRUNO
	Christophe BOIS	
CUSSAC	Émile MÉDINA	Alain LALANNE
LABARDE	Yohann BARES	Nedo RASO
	Eric LANDRY	
LAMARQUE	Michel SEGUIN	Stéphane HARDOUIN
	Jean-Claude SERVANT	
LUDON	Roland HEBRARD	Jean-Pierre LAMY
	Michel DEZEN	
MACAU	Pierre CABANY	Carim SALMI
	Guy SALINAS	
MARGAUX	Guy MOREAU	Bernard EPELVA
	Jean-Marie GAY	
Le PIAN	Christian VELLA	Marianne POUJOL
	Philippe SIMON	
SOUSSANS	Claudie FUMÉ	Jean SORGE
	Francis MEYRE	

## Habitat/P.L.H.

**Présidente: Liliane MONNEREAU**

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARCINS	Christophe BARBOT	Daniel DESTREGUIL
ARSAC	Nadine DUCOURTIOUX	Pierre-Jean MIRANDE-DAVID
	Arlette CHAVANNE	
CANTENAC	Christophe BOIS	Gaëlle DUGROS
	Laurent MOUILLAC	
CUSSAC	Françoise PAPILLON	Pierrette SEGOIN
LABARDE	Nedo RASO	BARES Yohann
	Eric LANDRY	
LAMARQUE	Patricia BODIN	Stéphane HARDOUIN
	Gaëlle ROSES	
LUDON	Philippe DUCAMP	Sylvie BONFILS
	Yves DUMAS	
MACAU	Agnès REYNAUD	Marie Claudette DARASPE
	Carim SALMI	
MARGAUX	Jacqueline DOTTAÏN	Serge FOURTON
	Claude BERNIARD	
Le PIAN	Annick MORA	Christian VELLA
	Serge LOPEZ	
SOUSSANS	Pascal GALLEGO	Claude BARRAUD
	Guillaume EVRARD	

## Gens du Voyage

**Présidente: Liliane MONNEREAU**

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
ARCINS	Yves AMBROSINO	Daniel DESTREGUIL
ARSAC	Nadine DUCOURTIOUX	Pierre-Jean MIRANDE-DAVID
	Arlette CHAVANNE	
CANTENAC	Roger DEGAS	Christophe BOIS
	Michel PICONTO	
CUSSAC	Françoise PAPILLON	Pierrette SEGOIN
	Alain LALANNE	
LABARDE	PILONORD Gil	RASO Nedo
	FONMARTY Matthieu	
LAMARQUE	Carmen SANCHEZ	Philippe GARBAY
	Stéphane HARDOUIN	
LUDON	Philippe DUCAMP	Sylvie BONFILS
	Yves DUMAS	
MACAU	Agnès REYNAUD	Marie Claudette DARASPE
	Carim SALMI	
MARGAUX	Guy MOREAU	Jean-Marie GAY
	Bernard EPELVA	
Le PIAN	Christian VELLA	Annick MORA
	Joëlle GARDELLE	
SOUSSANS	Claudie FUMÉ	Maurice LEBEAU
	Guillaume EVRARD	

## Environnement

**Président: Dominique SAINT-MARTIN**

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
ARCINS	Daniel PARABIS	Christophe BARBOT
ARSAC	Georges MONTMINOUX	Dominique HA
	Dominique LAFRENOY	
CANTENAC	Roger DEGAS	Véronique DUPUY
	David HOUDET	
CUSSAC	Dominique FÉDIEU	Gilbert JUNCK
	Alain LALANNE	
LABARDE	Matthieu FONMARTY	Dominique LIAUBET
	Marc VALENTIN	
LAMARQUE	Michèle GERBEAU	Alain DUVALARD
LUDON	Guy GUINARD	Nathalie GELLÉ
	Sylvie BONFILS	
MACAU	Christine NADALIÉ	Marie Claude DARASPE
	Vincent JAUBERT	<i>Carole OLLIVIER-Jean-Michel DURAU</i>
MARGAUX	Jacqueline DOTTAÏN	Guy MOREAU
	Serge FOURTON	
Le PIAN	Josette JEGOU	Annick MORA
	Stéphane SAUBUSSE	
SOUSSANS	Jean SORGE	Francis MEYRE
	Claude BARRAUD	

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **08-41: Tableau des Effectifs – Modification – Décision**

**Rapporteur : Gérard DUBO**

1) Certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade au sein de l'effectif de la Communauté de Communes. La Commission Administrative Paritaire ayant donné un avis favorable, il vous est proposé :

Filière Animation : d'ouvrir un poste d'Éducateur APS hors classe et de fermer le poste d'Éducateur APS 1ère classe ;

Filière Sécurité : d'ouvrir un poste de Brigadier-Chef Principal de Police et de fermer un poste de Brigadier ;

dans le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :  
pour  
contre  
abstentions

► décide :

Filière Animation : d'ouvrir un poste d'Éducateur APS hors classe et de fermer le poste d'Éducateur APS 1ère classe ;

Filière Sécurité : d'ouvrir un poste de Brigadier-Chef Principal de Police et de fermer un poste de Brigadier ;

dans le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

2) Suite à la réussite au concours, ouvert en 2008, d' « Éducatrice de Jeunes Enfants » d'un de nos agents, il vous est proposé d'ouvrir un poste d'agent titulaire « Éducatrice de Jeunes Enfants » et de fermer un poste d'agent non titulaire, de même grade, dans la filière médico-sociale.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :  
pour  
contre  
abstentions

► décide d'ouvrir un poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants au tableau des effectifs des agents titulaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 et de fermer le poste correspondant d'agent contractuel.

3) Filière Sécurité : Lors de la création de la Police Communautaire, la Commune de Margaux - qui n'avait plus le personnel correspondant - et la Commune de Cantenac ont demandé à bénéficier du service mis en place. Afin de répondre à cette demande et comme cela avait été convenu, lors de l'intégration des agents, au sein des services communautaires, un poste supplémentaire a été créé.

Depuis 2006, la Commune de Soussans, puis celle de Lamarque, ont demandé à bénéficier de ce service. La Commune de Labarde envisage, elle aussi, à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, de rejoindre les neuf autres communes.

Afin de pouvoir répondre aux missions de police, sur ce territoire élargi, il vous est proposé de créer un poste de gardien de police à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :

pour

contre

abstentions

► décide de créer un poste de gardien de police à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**Le Tableau des effectifs modifiés est joint à la présente délibération.**

## TABLEAU DES EFFECTIFS au 1° septembre 2008

Grade	cat.	postes ouverts	postes pourvus	postes non pourvus	proposés	nouveau tableau
<b>Personnel Titulaire</b>		<b>41</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>42</b>
<b>Filière Administrative</b>						
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0	1
Directeur Général des Services Adjt	A	1	1	0	0	1
Rédacteur Territorial	B	0	0	0	1	1
Adjoint Administratif 1 ère CI	C	2	2	0	-1	1
Adjoint Administratif 2 ème CI	C	2	2	0	0	2
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>Filière Animation</b>						
Animateur	B	1	0	0	0	1
Adjoint d'Animation 1ère CI	C	1	1	0	0	1
Adjoint d'Animation 2 ème CI	C	4	5	0	0	4
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>Filière Sécurité</b>						
Chef de service police municipale	B	1	1	0	0	1
Brigadier-Chef principal	C	0	0	0	1	1
Brigadier	C	1	1	0	-1	0
Gardien	C	4	4	0	1	5
Garde champêtre	C	1	1	0	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
<b>Filière sportive</b>						
Educateur des APS Hors Classe	B	0	0	0	1	1
Educateur des APS 1 ère CI	B	1	1	0	-1	0
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Filière Médico-Social</b>						
Puéricultrice	A	2	2	0	0	2
Éducatrice Jeunes Enfants	B	2	2	0	1	3
Auxiliaire de Puériculture 1ère CI	C	2	2	0	0	2
Auxiliaire de Puériculture	C	3	3	0	0	3
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>Filière Technique</b>						
Ingénieur Territorial	A	1	0	0	-1	-1
Agent Technique Qualifié	C	1	1	0	0	1
Adjoint Technique 2 ème CI *	C	11	11	0	0	11
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>11</b>
<b>Personnel Contractuel</b>						
Chargé de Mission	B	0	0	0	1	1
Éducatrice	B	2	2	0	-1	1
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>43</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>44</b>

\* 2 agents sont détachés auprès de la Société prestataire services OM

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **08-42 Mise à disposition d'un agent – Fin de mission – Décision**

**Rapporteur : Gérard DUBO**

Lors de sa réunion du 11 décembre 2003, le Conseil Communautaire avait adopté la mise à disposition de la Directrice du Syndicat Mixte du Pays Médoc, à raison d'un jour et demi par semaine, en qualité de Chef de Projet, dans les services de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes a progressivement renforcé son personnel. Il ne paraît donc pas nécessaire de maintenir la mise à disposition de cette personne pour la Communauté de Communes.

Il vous est donc proposé de mettre un terme à la convention qui liait la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte du Pays Médoc et de régler, au Syndicat Mixte Pays Médoc, la somme de DIX MILLE Euros, pour solde de l'exercice 2008.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

A :  
pour  
contre  
abstentions

► décide de mettre un terme à la convention qui liait la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte du Pays Médoc et de régler, au Syndicat Mixte Pays Médoc, la somme de DIX MILLE Euros, pour solde de l'exercice 2008.

Les crédits sont inscrits à la ligne 6218 du Budget 2008.

► autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **08-43 Représentation de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte Pays Médoc**

#### **– Désignation des membres – Modification – Décision**

**Rapporteur : Gérard DUBO**

La Communauté de Communes a, le 17 avril 2008, désigné ses représentants au sein du Syndicat Mixte Pays Médoc :

#### **Titulaires**

- Claude GANELON
- Dominique HA
- Dominique FÉDIEU
- Guy GUINARD
- Chrystel COLMONT-DIGNEAU
- Serge FOURTON
- Ludovic LALANDE

#### **Suppléants**

- Denis LURTON
- Martine VALLIER
- Josette PRADÈRE
- Josette JÉGOU

Il vous est proposé de modifier cette désignation en remplaçant, en tant que titulaire Dominique HA par Georges MONTMINOUX.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :  
pour  
contre  
abstentions

► désigne comme représentants de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte Pays Médoc:

#### **Titulaires**

- Claude GANELON
- Georges MONTMINOUX
- Dominique FÉDIEU
- Guy GUINARD
- Chrystel COLMONT-DIGNEAU
- Serge FOURTON
- Ludovic LALANDE

#### **Suppléants**

- Denis LURTON
- Martine VALLIER
- Josette PRADÈRE
- Josette JÉGOU

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **08-44 Représentation/Substitution de la Communauté de Communes au sein du Syndicat des Bassins Versants Artigue Maqueline – Désignation des membres – Décision**

**Rapporteur : Gérard DUBO**

Lors de sa réunion du 17 avril 2008, le Conseil Communautaire a désigné ses représentants par substitution au sein du syndicat des Bassins versants Artigue Maqueline.

Depuis, la Préfecture a indiqué à ce Syndicat que les ASA ne peuvent plus en être membre et qu'il appartient donc à la Communauté de Communes de compléter ses désignations.

Vous avez désigné :

Communes	Titulaires
ARSAC	G. Montminoux/R. Bernaleau
CANTENAC	D. Chapuis/D. Houdet
LABARDE	D. Liaubet/M. Valentin
LUDON MÉDOC	G. Guinard/S. Bonfils
MACAU	C. Nadalié/M.C. Daraspe
MARGAUX	G. Moreau/B. Epelva
LE PIAN MÉDOC	D. Lastiesas/C. Vella

Il vous est proposé de compléter cette désignation par :

#### Titulaires

- Cantenac : Roger DEGAS
- Ludon : Roland HEBRARD

#### Suppléants

- Cantenac : Éric BOUCHER
- Ludon : Michel DEZEN

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :  
pour  
contre  
abstentions

► désigne en complément de la délibération 08-28a, du 17 avril 2008 :

### Titulaires

- Cantenac : Roger DEGAS
- Ludon : Roland HEBRARD

### Suppléants

- Cantenac : Éric BOUCHER
- Ludon : Michel DEZEN

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **08-45 ZAC de l'Aygue Nègre à Ludon Médoc – Travaux d'aménagement – Choix de l'entreprise – Décision**

**Rapporteur : Didier MAU**

Par délibération 06-42 du 22 juin 2006, le Conseil Communautaire a décidé de l'acquisition de deux parcelles d'une superficie totale de 25 000 m<sup>2</sup> environ, sur le site de l'Aygue Nègre à Ludon Médoc.

Par délibération 07-38 du 28 juin 2007, le Conseil Communautaire a décidé la création d'une Zone d'Aménagement Concerté, sur le site de l'Aygue Nègre à Ludon Médoc.

Par délibération 07-57 en date du 27 septembre 2007, le Conseil Communautaire a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de l'Aygue Nègre.

Par délibération 07-78 en date du 29 novembre 2007, le Conseil Communautaire a choisi le cabinet SAUGEX comme maître d'œuvre pour la création et l'aménagement de cette zone.

Afin de réaliser les travaux d'aménagement, le cabinet SAUGEX a lancé une consultation, pour les travaux d'infrastructures VRD, en un seul lot, sous le numéro 08-115968, au BOAMP.

Quatre entreprises ont répondu. Trois réponses ont été retenues. La quatrième ne répondait pas à la totalité de l'appel d'offres.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie avant cette réunion, pour choisir l'entreprise.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :  
pour  
contre  
abstentions

- ▶ prend acte de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres.
- ▶ décide de retenir
- ▶ autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce marché.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**08-46 Zone d'activités de Chagneau – Diagnostic archéologique – Convention avec l'INRAP –  
Autorisation de signer  
Rapporteur : Didier MAU**

Dans le cadre de l'extension de la Zone d'activités de Chagneau, un Permis d'Aménager a été déposé le 18 mars 2008, pour les parcelles cadastrées AT 551, 731, 845 et 846.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles nous a fait savoir que le tracé de la voie gallo-romaine dite « La Levade » passe dans les terrains, assiette du projet.

Un arrêté nous notifie la nécessité de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

De ce fait, un diagnostic doit être exécuté conformément à certaines prescriptions scientifiques. Sa réalisation doit être confiée à l'Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'INRAP. **Ce document, dans un souci de développement durable, a été transmis par courriel à l'ensemble des Mairies.**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :  
pour  
contre  
abstentions

► autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'INRAP.

## **FINANCES**

### **08-47 Décision Modificative 1 – Adoption**

**Rapporteur : Joseph *FORTER***

Le Budget Primitif a été adopté le 31 janvier 2008 par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Trésorier de Castelnau Médoc a procédé aux écritures de liquidation du SMITOM. Il nous a informé que la somme de 67 348,18 € revenait à la Communauté de Communes répartie ainsi :

- Excédent de fonctionnement : 55 665,37 €
- Excédent d'investissement : 11 682,81 €

Il vous est donc proposé de les ventiler comme suit :

<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2008</b>	<b>DM</b>
6042	achat prestation service		50 665,37
6068	autres matières & fournitures		5 000,00
2188-812	containers & bornes		11 682,81
<b>TOTAL</b>			<b>67 348,18</b>

<b><i>RECETTES</i></b>			
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2008</b>	<b>DM</b>
001	Excédent d'investissement		11 682,81
002	Excédent de fonctionnement		55 665,37
<b>TOTAL</b>			<b>67 348,18</b>

Le Groupe de Travail « Finances » a validé ce tableau, lors de sa réunion du 23 juin.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :  
pour  
contre  
abstentions

- approuve la décision Modificative n°1, telle que présentée ci-dessus

## FINANCES

### **08-48: Avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF – Décision**

**Rapporteur : Joseph FORTER**

Par délibération du 27 septembre 2007, vous avez approuvé le Contrat Enfance/Jeunesse avec la Caisse d'Allocations de la Gironde et la Mutuelle Sociale Agricole, pour une durée de QUATRE ANS, allant de 2007 à 2010.

Ce contrat prévoyait une avance annuelle à hauteur de 70%, conjointement à la liquidation de l'exercice N-1.

Un avenant n°1 nous est proposé qui indique que cette avance à hauteur de 70%, soit effectuée en deux fois soit :

- un premier versement de 35% du droit prévisionnel de l'année N, dans le courant du premier trimestre de l'année N,
- un second versement de 35% du droit prévisionnel de l'année N conjointement à la liquidation de l'exercice N-1.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant sous réserve de la modification suivante :

- un second versement de 35% du droit prévisionnel de l'année N conjointement à la liquidation de l'exercice N-1, **dans le courant du troisième trimestre de l'année N** ».

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :  
pour  
contre  
abstentions

► autorise Monsieur le Président à signer cet avenant sous réserve de la modification suivante :

- un second versement de 35% du droit prévisionnel de l'année N conjointement à la liquidation de l'exercice N-1, **dans le courant du troisième trimestre de l'année N** ».

## **FINANCES**

### **08-49 Indemnité de conseil au Comptable Municipal – Décision**

**Rapporteur : Joseph FORTER**

Un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution maximales de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics.

Cette attribution est facultative et doit être appréciée par le Conseil Communautaire.

Cette indemnité est calculée en prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois derniers exercices :

▪ 3 pour 1 000 sur les 7 622,45 premiers euros
▪ 2 pour 1 000 sur les 22 867,35 euros suivants
▪ 1,5 pour 1 000 sur les 30 489,80 euros suivants
▪ 1 pour 1 000 sur les 60 979,61 euros suivants
▪ 0,75 pour 1 000 sur les 106 714,31 euros suivants
▪ 0,50 pour 1 000 sur les 152 449,02 euros suivants
▪ 0,25 pour 1 000 sur les 228 673,53 euros suivants
▪ 0,10 pour 1 000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros.

Considérant les services rendus par le Comptable Communautaire (Monsieur HOGREL) en sa qualité de conseiller financier, il est proposé de lui accorder l'indemnité de conseil au taux maximum, soit 100 %.

Cette indemnité sera affectée au compte 6225-0201.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :  
pour  
contre  
abstentions

- ▶ **décide** d'accorder au Comptable Communautaire (Monsieur HOGREL), en sa qualité de conseiller financier, l'indemnité de conseil au taux maximum, soit 100 %.
- ▶ **dit** que cette indemnité sera affectée au compte 6225-0201.

## **Jeunesse**

### **08-50 Centres de Loisirs Sans Hébergement – Augmentation des tarifs – Décision**

**Rapporteur : *Éric BOUCHER***

Par délibération 07-32 du 28 juin 2007, vous avez décidé une augmentation de 2% des tarifs appliqués dans les C.L.S.H. à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Soit le tableau suivant :

	Tarifs
1 enfant	8,84 €
2 enfants	7,73 €
3 enfants	6,62 €
4 enfants	6,62 €

Afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie, il vous est proposé une augmentation de ces tarifs à hauteur de 3 %.

Soit le tableau suivant :

	Tarifs
1 enfant	9,11 €
2 enfants	7,96 €
3 enfants	6,82 €
4 enfants	6,82 €

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :  
pour  
contre  
abstentions

► décide d'augmenter de 3% le montant de la participation des familles, dans les Centres de Loisirs -3 à 12 ans-, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, selon le tableau suivant :

	Tarifs
1 enfant	9,11 €
2 enfants	7,96 €
3 enfants	6,82 €
4 enfants	6,82 €

## **Communication/Information/NTIC/Tourisme/Projets structurants**

### **08-51 Adhésion Gironde Numérique – Décision**

**Rapporteur : Chrystel COLMONT-DIGNEAU**

Par délibération 06-66 du 30 novembre 2006, le Conseil Communautaire avait donné un avis de principe pour adhérer au syndicat Mixte Gironde Numérique puis par délibération 07-29, en date du 28 juin 2007 confirmé cette adhésion, avec des réserves.

Par délibération 07-50 du 27 septembre 2007, le Conseil Communautaire a levé les réserves, confirmé son adhésion et désigné ses représentants. L'arrêté préfectoral en date du 5 mars 2008 a pris en compte cette adhésion.

Comme cela est prévu dans les statuts du Syndicat, une contribution, d'un montant de QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE SEPT Euros (4 747 €) doit être versée par la Communauté de Communes.

Il vous est proposé de verser cette somme au Syndicat Mixte Gironde Numérique, pour 2008. Le crédit est inscrit à l'article 6554 du Budget.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :  
pour  
contre  
abstentions

► décide de verser la somme QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE SEPT Euros (4 747 €) au Syndicat Mixte Gironde Numérique, pour la contribution 2008. Le crédit est inscrit à l'article 6554 du Budget.

- .

► autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

## **Petite Enfance**

### **08-52 Points relais Assistantes Maternelles – Modification – Décision**

**Rapporteur : Jacqueline DOTTAIN**

Actuellement, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) a son siège à Arsac et des antennes à Ludon Médoc, Le Pian Médoc, Macau, Lamarque et Soussans.

Les temps d'animation proposés sur les communes de Soussans et de Lamarque ne sont fréquentés que par des assistantes maternelles des communes voisines, Margaux et Cussac Fort Médoc.

Il vous est donc proposé d'ouvrir une antenne sur la commune de Margaux, dans les locaux dédiés à l'accueil péri scolaire maternel qui sera ouverte tous les jeudis matin à l'ensemble des assistantes maternelles du nord du territoire (Margaux, Soussans, Arcins, Lamarque, Cussac Fort Médoc), en lieu et place des antennes de Lamarque et Soussans.

Une demande a été faite à la Mairie de Cussac Fort Médoc afin de pouvoir disposer de locaux adaptés à ces temps d'animation pour retrouver un équilibre territorial. Lorsque cela sera possible, une nouvelle délibération vous sera proposée en ce sens..

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

A :  
pour  
contre  
abstentions

► décide d'ouvrir une antenne du RAM sur la commune de Margaux, dans les locaux dédiés à l'accueil péri scolaire maternel qui sera ouverte tous les jeudis matin à l'ensemble des assistantes maternelles du nord du territoire (Margaux, Soussans, Arcins, Lamarque, Cussac Fort Médoc), en lieu et place des antennes de Lamarque et Soussans.

**Aménagement des sites naturels/Valorisation des marais/Chemins de randonnée**  
**08-53 Conservatoire de l'Estuaire – Adhésion 2008 – Décision**  
**Rapporteur : Claude GANELON**

La Communauté des Communes est sollicitée pour participer à l'activité du conservatoire de l'estuaire. Cette association dont le siège est à Blaye développe des activités de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine, des actions d'information et organise des évènements locaux tels que les rencontres estuariennes.

La subvention octroyée par la Communauté de Communes en 2007 était de CENT Euros.

Il vous est proposé d'attribuer une somme de CENT Euros au Conservatoire, pour 2008. Le crédit est inscrit à l'article 6574 du Budget.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :  
pour  
contre  
abstentions

- ► décide d'attribuer une subvention de CENT Euros au Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde. Ce crédit est inscrit à l'article 6574 du Budget.
  
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

**Aménagement des sites naturels/Valorisation des marais/Chemins de randonnée**  
**08-54 Chemin de randonnée – Proposition de convention avec le Conseil Général – Décision**  
**Rapporteur : Claude GANELON**

Lors de la modification de ses statuts, la Communauté de Communes a décidé d'inscrire :

**« 10. Participation aux politiques contractuelles**

La communauté de communes participe aux politiques contractuelles en matière d'aménagement, d'information et de signalétique de circuits touristiques, de chemins forestiers, de circuits pédestres, de pistes cyclables et des bords de fleuves. »

De ce fait et conformément à l'article L 5211-4-1 du Code Général des collectivités Territoriales, les Communes ont transféré la compétence « chemins de randonnée », à la Communauté de Communes.

Les Communes ont adopté fin 2004, les itinéraires des chemins de randonnée. L'ensemble de ces chemins ont été validés par le Conseil Communautaire. Le Conseil Général a proposé à chaque Commune une convention pour la mise en œuvre de sa politique dans ce domaine.

Conformément à ce qui a été dit au-dessus, il vous est proposé que cette convention, tant pour les Chemins de Saint Jacques que pour les chemins de randonnée, classés dans le schéma départemental soit signée par Monsieur le Président de la Communauté des Communes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :  
pour  
contre  
abstentions

► décide que la convention pour les Chemins de Saint Jacques et pour les chemins de randonnée, classés dans le schéma départemental soit signée par Monsieur le Président de la Communauté des Communes.

-

## **ENVIRONNEMENT**

### **08-55 Dépôts sauvages non autorisés – Réalisation d'une étude simplifiée des risques – Consultation de bureaux d'études – Décision**

**Rapporteur : Dominique SAINT MARTIN**

Par arrêté en date du 20 juillet 2005, le Préfet de Région a mis en demeure plusieurs communes de la Communauté afin qu'elles présentent un dossier de réhabilitation des anciens dépôts de déchets non autorisés.

Cette mission avait initialement été confiée au SMITOM Centre Médoc suivant le principe de mutualisation. Suite à sa dissolution au 31 décembre 2007, la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE souhaite entreprendre, pour l'ensemble des Communes de son territoire, l'étude de réhabilitation nécessaire.

Le dossier demandé doit présenter une évaluation simplifiée des risques ainsi que des propositions concrètes de remise en état pour chacun des sites identifiés et devra être validé par le service d'inspection des installations classées de la DRIRE.

De ce fait, la Communauté de Communes souhaite lancer une consultation afin de désigner un bureau d'études pour la réalisation de ce dossier.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après avoir entendu le présent rapport,

A :

pour

contre

abstentions

► autorise Monsieur le Président à lancer une consultation pour la réalisation du dossier de réhabilitation des anciens dépôts de déchets non autorisés demandé par le Préfet de la Gironde.